

Arrêté municipal

n°214/2024

Objet : Arrêté relatif à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cesson

Le Maire de Cesson,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, R.151-51 et R.153.18,

Vu la délibération n°18-2022 du Conseil municipal en date du 16 mars 2022 portant approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°2024-184 du conseil communautaire en date du 26 mai 2024 portant avis favorable sur le projet de règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Grand Paris Sud,

Vu l'arrêté communautaire n°A-2024/0077 portant approbation et application du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Grand Paris Sud en date du 19 septembre 2024 et ledit règlement ci-joint annexé,

Considérant la nécessaire mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme en ce qui concerne le notice 6.a.1 notice eau potable, assainissement et déchets et l'incorporation ledit règlement de collecte applicable à la commune de Cesson

ARRETE

Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune est mis à jour à compter de la date du présent arrêté.

À cet effet, sont substitués dans les annexes du document d'urbanisme, le document précité et le règlement qui l'accompagne sur Géoportail de l'Urbanisme.

Article 2

Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie. Ils sont également consultables à la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant la période d'un mois.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet de Seine-et-Marne
- Directeur Départementale des Territoires 77
- Président de GPS

Fait à Cesson, le 25 septembre 2024

